

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	14	15

4- 2309/2026

Date de la convocation

17 septembre 2026

Date d'affichage

17 septembre 2026

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 23 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Patrick CHAUVIN, Bruno LERMANOU, , Robert CUBRIS, Christophe MACALUSO, Yvan LE PORHIEL, Mathieu PLACÉ, Mmes Pascale BESTI, Elisabeth POUTS, Véronique CASANAVE, Elisabeth MIRANDE, Marie-France BRITIS-BETBEDER, Karine JANER, Marie-Christine RABERIN.

Absent :

Excusé : M. Jean ABADIE (ayant donné procuration à M. Christophe MACALUSO).

Secrétaire de séance : M. Christophe MACALUSO.

Objet : révision des tarifs cantine et garderie

Le Maire expose au Conseil Municipal que le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide prévoit une révision des prix au 1^{er} septembre ; il convient donc de revoir les tarifs de cantine.

Il rappelle à l'assemblée que les tarifs appliqués à ce jour ont été pris par délibération en date du 31 juillet 2025 :

Les tarifs du repas de cantine sont de :

- ✓ 4,30 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,60 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

Les tarifs de la garderie sont de :

- ✓ 18,00 € mensuel par enfant pour un Gabastonnais,
- ✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune.
- ✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant)

Le Maire propose de revoir les tarifs cantine et garderie à compter du 1^{er} octobre 2026 et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs du repas de cantine à :

- ✓ 4,30 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,60 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

FIXE les tarifs de la garderie à :

- ✓ 20,00 € mensuel par enfant Gabastonnais,
- ✓ 25,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune,
- ✓ 2,50 € pour les garderies occasionnelles.
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant).

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront au 01.10.2026.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

